

CONFIDENTIEL

Lettre du Colonel JOVE au
Capitaine P A R E N T
48, Princes Gate
LONDON S.W.7
via B.C.M. 7

Hôtel Cosmos
14, rue Lantornet
PARIS 9°

Paris, le 31 Janvier 1946

Mon Capitaine,

Je vous remercie de votre lettre du 9 courant, que je relis attentivement.

En effet, ce qui vous arrive, me paraît pour le moins un peu hors série.

Quant à moi, je pourrai certifier que c'est grâce à votre cran et aux renseignements hors pair fournis par vos soins, qu'a pu avoir lieu par nos alliés le bombardement destructeur de l'A.I.A.

Fallait-il donc que vous demandiez l'élection d'un conseil d'ouvriers, afin d'exposer à ces messieurs le pourquoi de votre apparence anti nationale.

Vous aviez des ordres formels de ma part vous enjoignant le mutisme absolu envers quiconque.

D'autre part, à ce jour, est-ce une tare pour un officier des armées de la République que de ne pas se montrer "communisant" dans ses actes ou ses propos ?

1^{re} RÉGION AÉRIENNE
Atelier de Stockage et de Réparation
Automobiles **METZ-FRESCATY**

Signé: André GIOVETTI
alias JOVE

A S R M A A A

METZ, le 4 Avril 1947

Copie certifiée conforme.
Le Lieutenant MARCEL,
Officier S.M. de l'ASRM AAA
de METZ - FRESCATY.

Marcel

MINISTERE DES ARMEES

REPUBLIQUE FRANCAISE

—oCo—

JUSTICE DE L'AIR

Bureau des Affaires
Pénales

N° 1888 /JA/2
AIR

DECLARATION QU'IL N'Y A PAS LIEU D'INFORMER

Nous, MICHELET Edmond, Ministre des Armées,

Vu, l'article 40, alinéa 1er du Code de Justice Militaire,

Vu le rapport de l'Inspecteur de Police Judiciaire, FAURE Robert, de la Police d'Etat de CHERMONT-FERRAND contenant en particulier les déclarations des nommés RADESCO et LABATTU.

Attendu que d'après les déclarations des sus-nommés, le Capitaine PARENT Maurice, ex-chef du Service de l'A.I.A de CHERMONT-FERRAND, aurait favorisé les entreprises de l'ennemi en activant la production de l'organisme dont il était le chef.

Attendu que de l'enquête à laquelle il a été procédé, il ressort que non seulement les affirmations des nommés RADESCO et LABATTU sont inexactes, mais qu'au contraire, le capitaine PARENT a été membre actif de la Résistance, ce dont il fournit les preuves nombreuses et formelles (P.V n°108 du 1er Février 1946 de la Brigade de l'Etat-Major de la 2ème Région Aérienne).

PAR CES MOTIFS :

Déclarons qu'il n'y a pas lieu de saisir la Justice Militaire.

Fait à PARIS, le 19 JUIN 1946.

LE MINISTRE DES ARMEES

signé : MICHELET

Ed. MICHELET

ARMÉE DE L'AIR

COMMISSION DE RECLASSIFICATION
DES OFFICIERS : L'ANNAIRE

VIS N° 307

/S: CAPITAINE PARENT M.

Étaient présents en outre :

CONFIDENTIEL
PERSONNEL OFFICIERS

Monsieur le Général de Brigade Aérienne MONTAGNIER,
Monsieur le Colonel GINAS,
Monsieur le Colonel LEROY,
Monsieur le Lt-Colonel BAKER

MEMBRES.

Après avoir examiné au cours de sa séance du 22 M.I
1946, la demande de réparation de préjudice de carrière formulée par
le Capitaine P. M. M. M. L. -Corps des Officiers Aéronautiques-,
l'intéressé entendu au cours de la même séance,

Considérant :

-Que cet Officier a été promu Capitaine le 15 M.ES/44
par les autorités de VICHY;

-Qu'il n'a pas été rétrogradé à la Libération, en rai-
son de sa participation à la Résistance;

-Que aucun Capitaine de son grade et son ancienneté n'a
encore été promu Commandant.

A L'UNANIMITÉ, PROPOSE :

-Que les titres exceptionnels de Résistance du Cap-
taine PARENT qui n'ont pas joué lors de sa promotion au grade de
Capitaine, lui permettent d'obtenir sa promotion au grand choix au
grade de Commandant.

PARIS, le 32 M.I 1946.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION
ONT SIGNÉ :

LE GÉNÉRAL DE DIVISION AÉRIENNE L. SERRE,

GÉNÉRAL L. MONTAGNIER,

COLONEL GINAS,

COLONEL LEROY,

Lt-COLONEL BAKER.

[Signature] *[Signature]*

[Signature] *[Signature]*

SECRETARIAT D'ETAT

DELEGATION GENERALE F.F.C.I.

15, rue de Laborde

PARIS (VIII^o)

101

Ref.: 243 / FFCI / CAB.2.

DO. 485

Monsieur le Capitaine PARENT
Atelier de Stockage et de
Réparation de l'Armée de l'Air
METZ-FRESCATY
(Moselle)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un questionnaire auquel je vous prie de répondre par retour afin que je puisse terminer l'enquête en cours et déposer votre dossier devant le Jury d'Honneur de la F.C. dès que possible et en transmettre le résultat à Monsieur le Ministre de l'Air qui désire en être avisé dans le plus bref délai.

Veillez inscrire les réponses sur une feuille séparée en répétant les questions et apposer votre signature à chaque page (recto-verso).

Le Colonel JOSSET
Délégué Général F.F.C.I.
P.O. le Capitaine GUERRIER.

Yang Heng

1^{er} - Quel était votre Chef de Secteur du Réseau "JOVE " ?

2^{er} - Quels étaient les autres agents de ce réseau dans la région de CLERMONT-FERRAND ?

3^{er} - Comment avez-vous transmis les renseignements ? Par qui ? Où ? Quel moyen ?

4^{er} - Avez-vous eu des messages ? Lesquels ?

5^{er} - A quel Chef responsable de la Résistance avez-vous remis les 1.500 l d'essence soustraits à l'A.I.A. de CLERMONT-FERRAND ?

6^{er} - Dans quel but avez-vous soustrait du ciment à l'A.I.A. ? Quelle quantité ? A qui l'avez-vous remis ?

7^{er} - Vous avez joint à votre proposition de Légion d'Honneur une citation à l'ordre du Corps d'Armée qui ne vous appartient pas, suivant la note reçue de la D.G.E.R. à votre sujet. Comment expliquez-vous que cette citation soit en votre possession ? Par quel moyen en avez-vous eu connaissance ?

METZ, le 27 Juin 1947

Le Capitaine P A R E N T
Commandant 1^{er} A.S.R.M.A.A.A.
de Metz-Frescaty
(Moselle)

à Monsieur le Secrétaire d'Etat à la
Présidence du Conseil

PARIS

OBJET:
a/s. Plante
RADESCO et Cie

Sous couvert du Capitaine GUERRIER
Service des Recherches
D.G.F.F.C.I.
Caserne de la Pépinière
15, rue de Laborde

PARIS VIII

REFER.- Votre lettre 248/FFCI/CAB 2 du 24 .6.1947
D.O. 485

En exécution des termes de votre lettre citée en référence, relative à une plainte formalisée contre moi en 1945, par une certaine catégorie de mes ex-ouvriers de l'A.I.A. de CLERMONT-FERRAND et présentée par un nommé RADESCO (Roumain d'origine), j'ai l'honneur de vous confirmer en tous points les déclarations du 4 Avril 1947 que j'ai adressées par lettre recommandée n° 1554 le 5 Avril 1947 à M. le Capitaine GUERRIER, Officier enquêteur à la D.G.F.F.C.I. (copie jointe)

Vous trouverez ci-joint les feuilles concernant les réponses à vos observations.

Cependant, je dois vous rendre compte de ce que ces mêmes accusations diffamatoires (à l'exception de votre 7^{ème} observation ont déjà fait l'objet par la Justice de l'Air, au début de l'année 1946, d'une enquête particulière qui a été close après étude des responsabilités (Voir P.V. n° 108 du 2 Février 1946 du Service des affaires pénales de la Justice de l'Air, n° 82, rue des Pyrénées (Paris) par M. le Ministre des Armées lui-même. Par sa notification n° 1388/JA/2 du 19 Juin 1946 (ci-jointe) il

Air

reconnaissait l'inexactitude de ces accusations portées contre moi par les "Nommés RADESCO et LABATTE" et concluait à n'en point saisir la Justice militaire.

Il semble que la D.G.F.F.C.I. n'ait pas été, à cette époque, saisi de la décision de M. le Ministre pour clore elle aussi cette même affaire et confondre les diffamateurs.

Vous me permettrez, cependant, d'être surpris de constater que cette décision ministérielle des Armées n'ait pas été prise en considération par vos services et soit ignorée de M. le Ministre de l'Air et qu'aujourd'hui encore je sois obligé de revenir à nouveau sur ces explications.

Un dossier complet de cette affaire abracadabrante est entre les mains du Capitaine GUERRIER; avec le P.V. n° 108 du 2 Février 1946 de la Justice de l'Air; ils mettent en lumière les calomnies qui ont eu pour origine une querelle d'ordre politique qui a été provoquée le 28 Août 1944 par le fait qu'au lendemain du départ des Allemands et à la suite d'insultes, j'ai administré une correction à mon ex-chef d'atelier (M. LABATU), membre d'un parti politique.

J'ajouterais que cette affaire m'écoeure franchement, lorsque je constate que les accusateurs et en particulier les meneurs de cette cabale, sont des gens qui, en dernière heure, après avoir fait trois mois de présence dans un maquis ont spéculé à la Libération sur l'attribution des galons (voire même pour certains de soldat de réserve à Commandant) et sont restés ensuite à CLERMONT pour y rechercher des intérêts ou profits personnels.

Pour ma part, je ne me considère pas de ces minimiseurs de l'Armée, car Officier d'active, Lorrain parce que Verdunois d'origine, sans étiquette politique, après avoir fait pendant deux années mon devoir dans la clandestinité, malgré mes charges de famille et âgé de 45 ans, dès la Libération j'ai rejoint les armées pour bouter le boche hors de chez nous. J'étais officier adjoint technique de la 1ère Escadre de chasse, puis du groupe de chasse I/3, nous avons participé aux campagnes de Lorraine, d'Alsace et d'Allemagne et nous étions à STUTTGART depuis 2 semaines, lorsque sonna la Capitulation.

Toutes les déclarations ci-dessus peuvent être vérifiées et contrôlées à mon dossier ou par l'audition de mon ex-chef de réseau le Colonel André Giovetti alias JOVE dit Jean ou par mon Chef direct l'adjoint de JOVE, le Commandant Marcel BONDON, alias Paul, ou 22 ou Mouquère actuellement en *opéra* à Madagascar.

Après l'étude de mon dossier et de ces présents éclaircissements vous vous rendrez compte de la cabale qui a été montée contre moi, je vous demande de vouloir bien faire une comparaison de la qualité des accusateurs et de leur accusé qui avait alors de multiples raisons de se méfier de ces gens aux agissements politiques intéressés plutôt qu'exclusivement français.



Pièces jointes:

Une copie de la déclaration de non informer de M. le Ministre des Armées n° 1888/J B/ 2 du 19.6.1946

Air

Une copie de ma lettre du 4 Avril 1947 adressée au Capitaine Guerrier D.G.F.F.C.I. Paris

Sept feuilles de réponses aux questions posées

Une copie d'un extrait de lettre au Colonel JOVE, relatif à votre question n° 7

lère question -

quel était votre chef de secteur du Réseau "Jove"?

RÉPONSE : Mon pseudo au Réseau était "BAIDOUIN", ou I59.

Dès le début BONDON m'avait fait inscrire au B.C.R.A.L. comme P.1.

Je n'avais pas de Chef de Secteur régional. Je dépendais du Chef de réseau principal: Lt-Colonel André GIOVETTI, alias "JOVE", ou encore "M. JEAN" et en particulier de son Adjoint le Capitaine Marcel BONDON, alias "Paul", "22", "Mouquère" actuellement Commandant, en opérations à Madagascar.

Je lui transmettais les rapports ou les réponses aux questions que j'avais à étudier. Lorsque je ne pouvais les remettre à BONDON ou à ses contacteurs, je les adressais à Mme VICTOIRE, 7, Avenue de l'Hôtel de Ville, à VILLEURBANNE - et quelquesfois chez Mme BONDON (mère), à CONDOMINE (Jura).

Le Colonel JOVE qui peut être touché à PARIS par la D.G.F.F.C.I. peut témoigner de la véracité de mes déclarations.



2ème Question -

- Quels étaient les autres agents de ce réseau dans la région de Clermont-Ferrand ?

REPONSE - De Juin 1943 et jusqu'à la Libération, à la demande du Capitaine BONDON déjà cité (question n° 1), j'ai été le seul représentant du Réseau "JOVE" pour l'Aviation à AULNAT.

Pour faciliter ~~ma~~ tâche dans l'information que j'avais à fournir selon la nature des questions posées par le Réseau et qui m'étaient adressées par BONDON, je me suis entouré du concours d'anciens ouvriers des Parcs d'Aviation de Neustadt et de Reims avec lesquels j'étais en amitiés depuis vingt cinq années et sur le patriotisme desquels je pouvais compter.

Pour l'atmosphère: M. FRANCK Robert qui était Chef d'équipe à l'A.I.A. et particulièrement chargé des bangs d'essais B.M.W.

M. MANIEZ Léon, mécanicien avion à l'A.I.A. et particulièrement chargé des manutentions des matériels et moteurs B.M.W.

Le Capitaine BONDON d'ailleurs a eu l'occasion l'hiver 43-44 de l'entendre dans mon bureau à l'A.I.A.

De plus, pour les renseignements intéressant mes questionnaires relatifs à l'activité de la Base allemande d'AULNAT, j'ai eu de nombreuses fois affaire au concours de M. VEDREWES, conducteur des Travaux des Ponts et Chaussées et particulièrement chargé de l'infrastructure du terrain.

Au début 1944, j'ai demandé à BONDON d'inscrire ces trois sous-agents au Réseau.

Saren

3ème question -

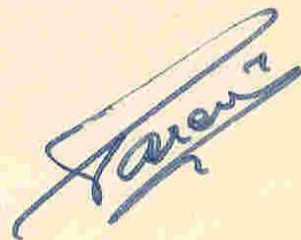
Comment avez-vous transmis les renseignements ? Par qui ?
Où ? Quel moyen ?

Les questionnaires qui m'étaient remis par BONDON lui-même où ses convoyeurs codés étaient dactylographiés sur des feuillets de papier pelure. Ils étaient brefs mais précis.

Les renseignements que je devais donner devaient répondre exactement aux questions posées et en évitant les détails superflus.

Les demandes de rapports techniques, en particulier, sur les moteurs B.M.W., les pompes à injection, les bancs d'essais K.G. - les chaînes de réparation d'organes de moteurs et leur rendement, l'installation des services et des subdivisions d'atelier sur le plan allemand d'organisation, etc... m'ont obligé à me procurer clandestinement la documentation adéquate dans les bureaux d'études, d'Ateliers ou des bancs d'essais de B.M.W.

Les renseignements étaient remis par contact direct à BONDON lui-même ou à ses convoyeurs codés (BONDON me voyait souvent). Quelquefois, lorsque je ne pouvais les toucher j'adressais ces renseignements par colis postaux truqués à CONDAMINE (Jura) ou à VILLEURBANNE (voir question n° 1).



4ème question -

Avez-vous eu des messages ? Lesquels ?

REPONSE -

Non, les messages étaient reçus au Réseau et les ordres d'exécution m'étaient communiqués ensuite dans les conditions figurant Question n° 3.

Yarens

Question n° 5 -

A quel chef responsable de la Résistance avez-vous remis les 1.500 l. d'essence soustraits à l'A.I.A. de CLERMONT-FERRAND ?

REPONSES - Les bombardements n'ayant pas anéanti le stock allemand d'essence avions des bancs d'essais B.M.W., avec le concours de M. FRANCK, mon agent, chef des bancs d'essais, en l'absence des allemands, nous avons crevé des fûts de 200 l. en laissant tomber les fûts sur les angles. De plus, en Mai 1944, j'ai fait assurer avec des camions de l'A.I.A. et après les séances de travail, deux transports à Montferrand où dans la nuit du 20-21 Mai 1944 un camion Citroën P.45 conduit par un F.F.I. nommé LE BARON en a pris livraison pour le magasin d'AMBERT.

Je n'ai pas eu affaire à un Chef responsable de la Résistance pour effectuer cet exploit. Seul, avec ma conscience d'agent "JOVE" j'ai pris la décision de cette soustraction qui avait pour but de répondre au désir du nommé LE BARON et devait sur son affirmation être mise au profit du magasin d'AMBERT.

Est-ce blâmable d'avoir soustrait aux Allemands ce carburant. Pour éviter la critique de M. RADESCO eut-il fallu le laisser récupérer par les allemands pour augmenter encore leur potentiel de guerre.

J'ajouterai qu'à l'époque j'ai rendu compte de ces faits à mon Chef, le Capitaine BONDON, qui m'a félicité de cette initiative.

Sarcus

6ème question -

Dans quel but avez-vous soustrait du ciment à l'A.I.A. - Quelle quantité
A qui l'avez-vous remis ?

REPONSE - Tout d'abord, il n'y a pas eu soustraction, car en qualité de Chef du Service Entretien des Installations de l'A.O. qui était le réceptacle d'une majorité d'étrangers, j'ai eu des travaux à faire exécuter sur ordre du Directeur de l'A.I.A. M. GIUSTA ou de l'Adjoint Technique M. CHAMPVAL.

Les stocks de ciment de l'Etablissement étant minimes, avec l'accord de mes deux chefs précités, j'ai dû plusieurs fois emprunter des sacs de ciment au Service Infrastructure des Ponts et Chaussées et cela en accord avec M. VEDRENNES, Conducteur des travaux à l'Infra et sous la condition, non pas d'achats, mais de remplacement à l'occasion des prochaines allocations de ciment.

Ces allocations tardant, j'ai dû rembourser les Ponts en prenant à l'insu des boches, sur le stock allemand de ciment que ceux-ci venaient de recevoir pour les besoins de la firme B.M.W.

Je ne me souviens plus des quantités, je sais que les camions, lors des réintégrations ont été chargés par mes ouvriers et mis à la disposition des Ponts et Chaussées d'AULNAT.

M. VEDRENNES et son chef d'équipe du moment doivent se souvenir de ces prêts.

Pour effectuer ces opérations, avais-je des comptes à rendre aux ouvriers qui aujourd'hui insinuent une soustraction ? Non, la méfiance était de rigueur à l'A.I.A.